



Chaussure neuve abimee par cordonnerie

Par **chausureabime**, le **06/12/2017** à **07:07**

Bonjour

j ai depose deux paires de chaussure neuve en cuir que j'ai achetée et déposée dans une cordonnerie du 15 eme arrondissement paris, celle ci devaient être prête trois jours après

ils m ont rendu une paire a la date convenu prétextant de revenir trois jour après (ct le weekend et la boutique est ferme le lundi) car la chaussure était pas encore prête

Lorsque je suis revenu il ont dit (ou prétendu) qu'il avait abimé la chaussure (j ai un doute la dessus) et qu'il avait besoin de ticket de caisse pour me la rembourser mais je n'ai pas conservé le ticket

Le commerçant n a pas la possibilité de me reimprime un ticket car sinon il doit la faire de nouveau rentrer dans le CA

Quels sont mes recours

En vous remerciant

Cordialement

Par **morobar**, le **06/12/2017** à **09:48**

Bjr,

[citation]Le commerçant n a pas la possibilité de me réimprimer un ticket car sinon il doit la faire de nouveau rentrer dans le CA

[/citation]

Plus vraisemblablement il ne sait pas faire, car tous les systèmes de caisse permettent de rappeler une vente et dupliquer le ticket qui est censé porter la mention "duplicata".

Mais ce commerçant vendeur de chaussures peut vous établir un duplicata manuel avec un cachet humide, suffisant pour obtenir l'indemnisation par le cordonnier.

En espérant que celui-ci ne vous défalque pas une prétendue vétusté.